

## Traduction française

### Message n°31 (SHAMA)

#### Forces armées nationales d'Iran

À une époque où l'Iran bien-aimé est, de l'extérieur, visé par des sanctions écrasantes et des menaces d'agression, et où, de l'intérieur, il est entraîné dans un déclin sans précédent par une mafia de corrompus, de pillards et de répressifs, ainsi que par un pouvoir illégitime, illégal et incompétent, tout en appelant les forces armées nationales d'Iran à rejoindre le peuple, les points suivants sont portés à votre connaissance :

1) Conformément à l'article 144 de la Constitution, l'armée doit être idéologique et populaire ; par conséquent, l'armée ne peut rester indifférente face à l'oppression du peuple et aux ordres de répression de la nation émis par le commandant en chef qui, selon son propre aveu explicite, ne remplit pas les conditions légales et religieuses et a usurpé le pouvoir du peuple par trahison et fraude. Ainsi, toute indifférence ou tout retard de l'armée face à la répression du peuple constituera une trahison et sera passible de poursuites et de sanctions légales fermes.

2) Le Corps des Gardiens de la Révolution islamique (CGRI), conformément à l'article 150 de la Constitution, est tenu de protéger les acquis de la Révolution, notamment ceux prévus par les articles 3, 9 et 27 de la Constitution. L'article 3 énumère seize acquis, dont le rejet total du colonialisme, la prévention de l'influence étrangère, l'élimination de toute forme de despotisme, d'autocratie et de monopole, la garantie des libertés politiques et sociales, ainsi que la participation de l'ensemble du peuple à la détermination de son destin, etc.

Selon l'article 9 de la Constitution, la préservation de la liberté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays est le devoir de l'État et de tous les membres de la nation (y compris vous-mêmes), et aucune autorité n'a le droit, au nom de la préservation de l'indépendance et de l'intégrité territoriale, de supprimer les libertés légitimes, même par l'adoption de lois et de règlements.

Selon l'article 27 de la Constitution, la tenue de rassemblements et de manifestations est libre, etc. Par conséquent, toute confrontation du CGRI et du Bassidj avec le peuple—qui, au regard des principes susmentionnés, a non seulement le droit mais aussi le devoir de préserver ses libertés—sera considérée comme une trahison, et les auteurs feront l'objet de poursuites judiciaires fermes.

3) Les forces de l'ordre, chargées du maintien de l'ordre et de la sécurité des citoyens, et conscientes de l'illégitimité du régime et du commandement en chef, sont formellement averties que toute confrontation avec les manifestants—qui ont, selon la Constitution, le droit de protester et de manifester—sera considérée comme une trahison et entraînera des poursuites judiciaires fermes.

4) Conformément aux articles 156 et 157 du Code pénal, lorsqu'une personne, en situation de défense de sa vie, de son honneur, de sa dignité, de ses biens ou de sa liberté personnelle—ou de ceux d'autrui—contre toute agression ou tout danger actuel ou imminent, et en respectant les étapes de la défense, commet un acte considéré comme une infraction par la loi, elle ne sera pas punie. Le droit de légitime défense contre toute agression ou danger résultant des actes des agents gouvernementaux est également admissible (sous réserve des conditions prévues par les deux articles précités).

Par conséquent, tout en rappelant la loi susmentionnée et le droit du peuple à la légitime défense, les

forces armées sont averties de ne pas se placer dans une situation exposant les manifestants à exercer ce droit.

5) Compte tenu des menaces étrangères et de la nécessité de préserver la structure militaire du pays pour défendre l'existence de l'Iran et son intégrité territoriale, et compte tenu de l'illégitimité du commandement en chef, nous avons, par avance, maintenu tous les commandants des forces armées nationales d'Iran dans leurs fonctions de commandement, afin qu'en bénéficiant de la légitimité nationale et du soutien populaire, ils conservent une pleine préparation et étouffent toute menace extérieure dans l'œuf.

**Forces armées nationales d'Iran, victorieuses,**

**Peuple fier d'Iran**

**Vive l'Iran**

Conseil révolutionnaire national d'Iran

1404/10/8